

MIEUX
COMPRENDRE
LA MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE

LES AVANTAGES

ET AIDES À L'ACQUISITION

D'UNE VOITURE ÉLECTRIQUE

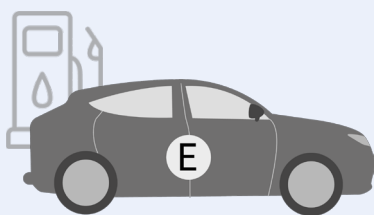


Rouler en voiture électrique offre au quotidien de nombreux avantages économiques, de circulation et de stationnement, notamment en zone urbaine.

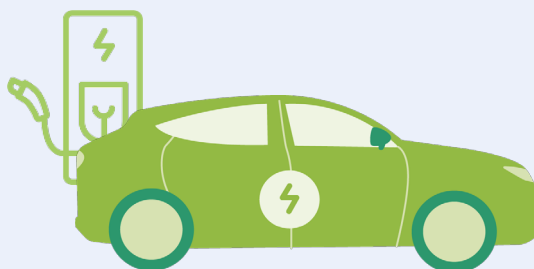
S'il existe encore aujourd'hui une différence de prix entre véhicules électriques et thermiques, celle-ci tend à se réduire. Actuellement, **pour combler cet écart, plusieurs aides à l'acquisition existent et permettent de cumuler différents montants.**

LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES AU QUOTIDIEN

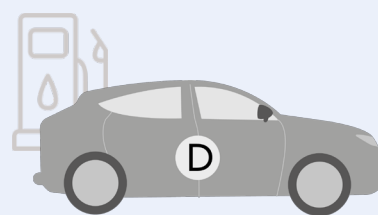
LE COÛT DE LA RECHARGE À DOMICILE



Voiture essence
9 €¹ pour 100 km



Voiture électrique
2,9 €¹ pour 100 km



Voiture diesel
6,7 €¹ pour 100 km

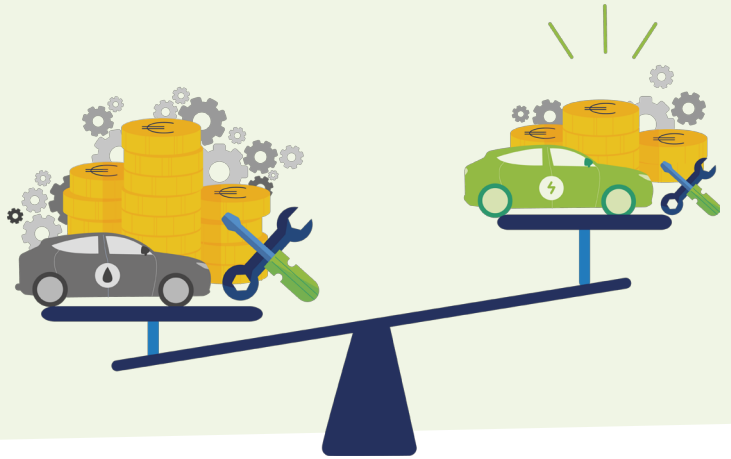
BON À SAVOIR !

Le prix de l'électricité fluctue moins que celui des carburants pour voitures thermiques !

LE COÛT DE L'ENTRETIEN

Le **budget entretien** des voitures électriques serait **divisé par 2** par rapport aux modèles thermiques.

En raison d'un nombre beaucoup moins important de pièces d'usure, **un propriétaire économiserait ainsi en moyenne près de 4 000 euros²** sur l'ensemble de la durée de vie de son véhicule.



LE COÛT DU STATIONNEMENT



Avec une voiture électrique, il est possible de **profiter d'heures de stationnement gratuites** dans certaines villes.

LES AIDES À L'ACQUISITION D'UNE VOITURE ÉLECTRIQUE

L'État français propose principalement **deux aides financières** pour l'acquisition de véhicules peu polluants :



Bonus écologique
jusqu'à
6 000 €



Prime à la conversion
jusqu'à
5 000 €

Certaines collectivités (régions, communes, etc.) proposent également **des aides locales**.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le [simulateur dédié](https://je-roule-en-electrique.fr) sur je-roule-en-electrique.fr.

LES AVANTAGES DE CIRCULATION EN ZONE URBAINE

La loi d'orientation des mobilités a créé les Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) **permettant aux collectivités de limiter la circulation des véhicules les plus polluants sur leur territoire**. Les ZFE-m sont des territoires qui reposent sur le système des vignettes CRIT'Air.

Avec leur vignette CRIT'Air 0, les voitures 100% électriques peuvent circuler librement dans toutes ces zones.



LE POINT INFO

En 2021, **on recensait 6 ZFE-m³** : Paris, Le grand Paris, Lyon, Grenoble, Rouen et Reims. En fonction des mesures en faveur de la qualité de l'air mises en place localement, **ce sont près de 30 ZFE-m qui pourraient voir le jour d'ici 2024⁴**.



En cas de pic de pollution, **des mesures basées sur les vignettes CRIT'Air peuvent être prises pour réduire les émissions de polluants. Les voitures électriques ne sont donc pas concernées par ces restrictions de circulation.**

Et si vous aussi, vous rouliez en électrique ?

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

